



A37-WP/353
EX/30
2/10/10

ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

PROJET D'ÉLÉMENTS DE RAPPORT SUR LE POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

Les éléments ci-joints sur le point 21 de l'ordre du jour sont présentés au Comité exécutif pour examen.

Point 21 : Amélioration de l'efficience et de l'efficacité de l'OACI

21.1 À sa cinquième séance, le Comité exécutif est saisi des notes de travail A37-WP/34, WP/123, WP/305 et WP/306 portant sur l'amélioration de l'efficacité de l'OACI.

21.2 La Directrice de l'administration et des services présente la note A37-WP/34, qui contient le rapport du Conseil de l'OACI sur l'état des progrès réalisés dans l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité de l'Organisation, demandé par l'Assemblée à sa 36^e session. Le rapport énumère les différentes mesures prises pour renforcer l'efficacité de l'Assemblée, du Conseil et du Secrétariat, ainsi que les mesures prévues pour le triennat 2011-2013.

21.3 La note A37-WP/305, présentée par l'Arabie saoudite, propose de tenir les sessions de l'Assemblée tous les deux ans et d'établir le budget de l'OACI sur une base biennale, afin d'améliorer l'efficience et l'efficacité de l'Organisation. La note invite le Conseil de l'OACI à envisager la possibilité de tenir les sessions de l'Assemblée une fois tous les deux ans et d'adopter graduellement un budget biennal et à soumettre à la prochaine session de l'Assemblée les résultats de ses travaux sur ce sujet. Le Secrétaire général présente au Comité d'autres éléments à examiner, tels que la disposition de l'article 50, alinéa a), de la Convention de Chicago qui impose une période triennale à l'élection du Conseil, ainsi que la conclusion récente du Groupe de travail du Conseil sur la gouvernance, recommandant le maintien d'une fréquence de trois ans pour la tenue des sessions ordinaires de l'Assemblée. Il est suggéré que, si la question était confiée au Conseil, la tâche devrait être définie plus soigneusement, pour permettre au Conseil d'étudier différentes méthodes d'assurer l'efficacité, compte tenu des contraintes qu'imposerait la tenue bisannuelle de l'Assemblée sur le Secrétariat.

21.4 À l'issue de ses délibérations, le Comité convient de recommander la mesure proposée dans la note A37-WP/305, à savoir inviter le Conseil à envisager la possibilité de tenir les sessions de l'Assemblée tous les deux ans et d'adopter graduellement un budget biennal pour l'Organisation, et à en rendre compte à la prochaine session de l'Assemblée.

21.5 La note A37-WP/306, présentée par l'Arabie saoudite, souligne la nécessité pour l'OACI de se tenir à jour sur l'évolution des domaines de la gestion et du contrôle, et du monde de l'aviation civile internationale. L'OACI est invitée notamment à envisager de renforcer les cadres de contrôle interne et à introduire des stratégies de ressources humaines. La note décrit certains aspects des méthodes de travail internes de l'OACI qui appellent des améliorations et suggère des solutions. La Directrice de l'administration et des services signale que, comme l'indiquent les débats d'aujourd'hui sur le Code du personnel de l'Organisation menés au titre du point 19 de l'ordre du jour, la plupart des recommandations de la note ont été abordées et il y sera donné suite sous peu.

21.6 La note A37-WP/123, présentée par 53 États contractants membres de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), invite l'Assemblée à appuyer les bureaux régionaux de l'OACI en Afrique, compte tenu de leur rôle important dans l'apport d'assistance aux États de la Région Afrique-océan Indien (AFI) dans tous les domaines de l'aviation civile. La note propose que l'Assemblée charge le Secrétaire général d'attribuer les ressources appropriées aux bureaux régionaux desservant l'Afrique.

21.7 Le Comité prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général, qui signale que tous les postes ont été pourvus dans les trois bureaux régionaux d'Afrique (Dakar, Le Caire et Nairobi) et

qu'il a déjà pris des mesures pour y ajouter sept autres postes et attribuer un montant total de 4 millions CAD au cours du prochain triennat (2011-2013).

21.8 À l'issue de son examen des notes A37-WP/34, WP/123, WP/305 et WP/306, le Comité recommande que l'Assemblée :

- 1) prenne acte des progrès réalisés et des résultats obtenus dans la mise en œuvre des Résolutions A31-2 et A32-1 de l'Assemblée, ainsi que de la décision de la 36^e session de l'Assemblée sur l'amélioration de l'efficacité de l'OACI ;
- 2) demande au Conseil de poursuivre le processus continu d'amélioration de l'efficience et de l'efficacité de l'OACI et de présenter un rapport à ce sujet à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée ;
- 3) demande au Conseil d'étudier la proposition figurant dans la note A37-WP/305 et de présenter un rapport à ce sujet à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée de l'OACI.

— FIN —